

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mai 2021
- 2) Installation des membres élus représentants le conseil communautaire
- 3) Recrutement d'un 4ème encadrant technique sur l'action « Chantier d'insertion »
- 4) Augmentation du temps de travail de la conseillère en insertion professionnelle sur l'action « Chantier d'insertion »
- 5) Augmentation du coût de la prestation du « Chantier d'insertion »
- 6) Renouvellement d'un CDD « Encadrant technique Chantier insertion »
- 7) Mise en vente des scooters pour pièces de l'action Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi
- 8) Transfert du Centre Social Séga'liens
- 9) Mise à disposition du poste d'assistante administrative
- 10) Logements temporaires Le Ressort
- 11) Questions diverses

L'an deux mille vingt et un, le lundi 8 novembre à 18h, le Conseil d'Administration du CIAS Carmausin-Ségala dûment convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle de réunion sise au 53 bis avenue Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Madame Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres en exercice : 18 – Représentés : 0
Membres présents : 9 – Membres avec pouvoir : 1
Voix délibératives : 10

PRESENTS :

Membres élus :

- Madame Martine COURVEILLE
- Madame Fatima SELAM
- Monsieur Didier ORRIT
- Madame Anne SOURDIN
- Madame Aline REDO
- Madame Suzette VIDAL

Membres qualifiés :

- Madame Marguerite BLANQUET
- Madame Claire FAURE
- Monsieur Pascal PLO

Techniciens :

- Monsieur François GREFFIER

MEMBRES EXCUSES et ABSENTS :

Membres élus :

- Monsieur Didier SOMEN
- Madame Djamila BONFANTI
- Madame Marie MILESI
- Monsieur Rachid TOUZANI

Membres qualifiés :

- Madame Yveline BLAVIER
- Madame Rosette DURAND
- Madame Patricia PUEYO
- Madame Valérie ROMIGUIER
- Monsieur Jean-Michel TIREFORT
- Madame Muriel LEYMARIE

Techniciens :

- Monsieur Philippe VIDAL

Date d'envoi de la convocation : 28 octobre 2021

Date d'affichage convocation : 28/10/2021

DELIBERATION N°1

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mai 2021

La Vice-Présidente rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 mai 2021 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2021.

DELIBERATION N°2

Installation des membres élus représentant le conseil communautaire

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire il convient de procéder à l'installation des nouveaux membres élus représentant le conseil communautaire comme suit :

M. SOMEN : Président de droit	
9 MEMBRES ELUS	
SELAM Fatima	COURVEILLE Martine
BONFANTI Djamila	TOUZANI Rachid
MILESI Marie	ORRIT Didier
REDO Aline	SOURDIN Anne
VIDAL Suzette	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la nouvelle composition des membres élus du CA.

DELIBERATION N°3

Recrutement d'un 4^{ème} encadrant technique sur l'action « chantier d'insertion »

Une demande de conventionnement à hauteur 16.95 ETP sur l'année 2022 sera réalisée auprès de la DIRECCTE. Trois équipes de 6 à 8 salariés fonctionnent toute l'année.

Les chantiers liés à l'activité « espaces verts » impliquent une augmentation de la charge de travail à compter de mars. Il est donc nécessaire de créer une quatrième équipe de salariés en insertion du 14 mars au 8 septembre 2022. Ces dates sont prévisionnelles et sont susceptibles d'être modifiées selon les besoins du service.

Sachant qu'une équipe de 8 salariés nécessite obligatoirement la présence d'un encadrant technique, et qu'à ce jour le CIAS n'en compte que trois, il est proposé de procéder au recrutement d'un encadrant technique en contrat à durée déterminée de 6 mois et cela sur une base hebdomadaire de 30 heures.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le recrutement d'un 4^{ème} encadrant technique,

AUTORISE le président à signer le contrat de travail et effectuer toutes les démarches nécessaires.

DELIBERATION N°4

Augmentation du temps de travail de la conseillère en insertion professionnelle sur l'action « chantier d'insertion »

Audrey CAZOTTES occupe le poste de Conseillère en insertion professionnelle en CDI à hauteur de 32 heures hebdomadaires.

L'activité du chantier d'insertion étant amenée à augmenter en 2022 avec la création d'une quatrième équipe à compter de mars 2022 (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées selon les besoins du service), il est proposé de réajuster le temps de travail hebdomadaire d'Audrey Cazottes et de le porter à 35 heures. En effet six à huit salariés en insertion intégreront le chantier d'insertion, impliquant une augmentation conséquente de la charge de travail. Le passage à 35 heures permettra ainsi de réaliser l'accompagnement de la totalité des salariés en insertion ainsi que le temps de travail administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'augmentation ponctuelle du temps de travail de la conseillère en insertion professionnelle de 32 h à 35 h pour une durée de 6 mois et le paiement de ces heures en heures complémentaires.

DELIBERATION N°5

Augmentation du coût de la prestation du « chantier d'insertion »

Depuis le 1^{er} février 2017, la tarification du chantier d'insertion reste inchangée :

- le coût de la prestation à la semaine s'élève à 1 100 euros,
- le coût de la prestation à la journée s'élève à 360 euros.

Aujourd'hui différents facteurs justifient d'augmenter le coût de la prestation :

- les frais de fonctionnement sont plus importants (matériel, carburant),
- le coût des salaires est plus important,
- les subventions existantes, et notamment le FSE sont en « péril », elles pourraient diminuer fortement voire même disparaître en 2022.

Il est donc proposé de modifier le montant de la tarification à compter du 1^{er} janvier 2022 de la manière suivante :

- le coût de la prestation à la semaine s'élèverait à 1 200 euros,
- le coût de la prestation à la journée s'élèverait à 400 euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'augmentation du coût de la prestation.

DELIBERATION N°6

Renouvellement d'un CDD « encadrant technique chantier d'insertion »

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 06/11/2019 créant un poste permanent d'encadrant technique (*agent de maîtrise - Catégorie C - à temps non-complet*),
- Vu la fin du contrat de l'agent recruté sur ce poste,
- Vu qu'à ce jour, cet agent n'est pas encore titulaire du concours de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant les besoins nécessaires au fonctionnement du service et la poursuite des chantiers en cours,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la création d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an à 3 ans maximum pour permettre à cet agent de continuer ses fonctions.

DELIBERATION N°7

Mise en vente des scooters pour pièces de l'action plateforme d'accompagnement vers l'emploi

Deux scooters utilisés sur ce dispositif sont en panne définitive depuis janvier et avril 2021 respectivement.

Ne pouvant plus rouler, il est proposé de vendre les deux roues concernés pour pièces.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la mise en vente de ces 2 scooters pour pièces.

DELIBERATION N°8

Transfert du centre social Séga'liens

Lors du conseil communautaire du 15 avril 2021, l'assemblée a décidé de transférer le centre social Séga'liens et son agrément CAF à l'intercommunalité à compter de l'année 2022.

Considérant les actions portées par le CIAS, le Président a proposé de transférer le centre social au CIAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE que le dispositif du centre social Séga'liens sera porté par CIAS à la place de la 3CS.